

L'an deux mil quatorze, le 21 janvier à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du conseil, sur la convocation du 15 janvier sous la présidence de Monsieur André Sénécheau.

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
23	20	20

Etaient présents : ARNAULT Richard, BELLIN Philippe, BOCHU Dominique, BOURCHENIN Michel, CHEMINET Marie-Claude, CLEMENT Jean-Paul, GUILBAULT Pierre, LATU Roland, MALLET Claude, MELLIER Sophie, MOUSSERION Martine, PENINON Joël, PENY Marcel, PORCHET Bernard, RENGEARD Jean François, ROUSSEAU Gilbert, SAUVAITRE Guy, SENECHÉAU André, TERRANOVA Jean-Luc, VANNERON Michel.

Date de la convocation
Le 15 janvier 2014

Etaient excusés : BEGUIER Vincent, GABORIT Bernard.

Etait absent : PEGUIN Laurent.

Secrétaire : MELLIER Sophie.

Compte rendu
du Conseil communautaire
du 21 janvier 2014

2014/01/21/001 – LOCATION SALLE MULTIMÉDIA	3
2014/01/21/002 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR ÉLÈVES SEGPA – COLLÈGE CAMILLE CLAUDEL	3
2014/01/21/003 – AVANCE AUX ASSOCIATIONS CANTONALES POUR L'ANNÉE 2014	3
2014/01/21/004 – BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA COMMUNE DE COUHÉ POUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	4
2014/01/21/005 – FLPA DE CHAUNAY – TRANSFORMATION DE POSTE CAE - SECRÉTARIAT	4
2014/01/21/006 – FINANCES – BUDGET 2014	4
2014/01/21/007 – PROJET DE DÉCOUPAGE DES NOUVEAUX CANTONS	5

2014/01/21/001 – LOCATION SALLE MULTIMÉDIA

Le Président informe le Conseil que de nouveau l'organisme de formation « initiative formation 86 » souhaite organiser une nouvelle session de reconversion professionnelle dans notre salle multimédia à destination de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés du Canton. Celle-ci serait d'une durée de 21 jours pour un prix journalier de 40 €. Ce montant comprend la mise à disposition de la salle ainsi que 8 postes informatiques, l'ensemble rétroprojection avec écran, la kitchenette.

Le conseil communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de louer la salle multimédia à Initiative Formation 86 pour un prix journalier de 40 € du 24 mars au 13 juin 2014 ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2014/01/21/002 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR ÉLÈVES SEGPA – COLLÈGE CAMILLE CLAUDEL

Monsieur le Président informe le Conseil que nous avons reçu un courrier du Collège Camille Claudel de Civray nous sollicitant pour une subvention pour un séjour en Provence qui aura pour thème la découverte de la vie romaine et l'étude d'ouvrages d'art pour 3 enfants du canton de Couhé. Ces 3 enfants sont scolarisés en 5^{ème} SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) et qu'il n'en existe pas sur Couhé. Le Président rappelle que les collèges St Martin et André Brouillet bénéficie d'une subvention de 50 € par enfant pour ce type de séjour.

Une attestation sera demandée au collège pour confirmer la participation des enfants au séjour.

Le Conseil Communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte d'attribuer une subvention de 50 € par enfants. Celle-ci sera versée au Foyer Socio Éducatif du Collège Camille Claudel ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2014/01/21/003 – AVANCE AUX ASSOCIATIONS CANTONALES POUR L'ANNÉE 2014

Le Président informe le Conseil qu'en attendant le retour des dossiers de demandes de subventions des associations cantonales et après qu'ils soient étudiés par la commission compétente, il propose de verser aux associations ayant du personnel à charge une avance afin de pouvoir pallier à leur trésorerie en attendant l'attribution définitive de leur subvention.

Associations	Avance proposée
PIC & PLUMES	5 600 € <i>Relais Assistantes Maternelles</i> 1 739 € <i>Lieu d'Accueil Enfants-Parents</i>
Tennis Club Région de Couhé	1 500 €
La Boîte à Musique	13 750 €
2000 Danses	1 000 €
ESCALE fonctionnement	500 €
ESCALE épicerie sociale	1 750 €
Judo Club Cantonal	1 000 €
Sud Vienne Région de Couhé	3 000 €
Couhé Rugby Olympique Club	1 000 €

Le Conseil Communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de verser l'avance proposée pour les associations susnommées ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2014/01/21/004 – BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA COMMUNE DE COUHÉ POUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1311-2 modifié par LOI n°2013-1278 du 29 décembre 2013 ;

Afin de poursuivre la réhabilitation de l'opération d'intérêt général relevant de la compétence communautaire de création et d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage, le Président propose de signer un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans avec la commune de Couhé (délibération du conseil municipal du 19 décembre 2013). La parcelle mise à disposition par la Commune de Couhé est la AN96 pour une superficie de 6 800 m² sans paiement de loyer.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte d'établir un bail emphytéotique avec la commune de Couhé tel susnommé ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

2014/01/21/005 – FLPA DE CHAUNAY – TRANSFORMATION DE POSTE CAE - SECRÉTARIAT

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, dans le cadre de la mutualisation, l'agent administratif principal de 1^{ère} classe, en poste dans l'établissement a été muté à L'EHPAD de Chaunay sur un poste à temps complet et que, par conséquent, le poste administratif est vacant à compter du 1^{er} Janvier 2014.

Il explique en outre qu'au terme de la procédure d'appel à candidature, le candidat pressenti remplit les conditions d'éligibilité au contrat CUI/CAE et qu'il convient de transformer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe en un Contrat CUI/CAE (24/35^{ème}) d'une durée de 20 mois à compter du 1^{er} Février 2014.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de transformer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe en un Contrat CUI/CAE (24/35^{ème}) d'une durée de 20 mois à compter du 1^{er} Février 2014 ;
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires et signer les pièces à intervenir.

2014/01/21/006 – FINANCES – BUDGET 2014

Considérant les règles prévalant aux écritures de fin d'année et particulièrement celles relatives aux restes à réaliser, et selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette limite est donc de 223 228 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil communautaire de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2014, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Budget général

Opération	Libellé	Article	Montant
0042	Matériel outillage mobilier	2188	20 000 €
0069	Maintenance bâtiments	21318	30 000 €
0134	Ancien lycée Odile Pasquier	2138	65 000 €

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte ses affectations.

Faisant suite au projet de décret portant sur la révision générale de la carte cantonale du département de la Vienne en application des dispositions de la loi n°2013-043 du 17 Mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

Et plus particulièrement sur le découpage du nouveau canton projeté N° 9 comprenant les communes de : Anché, Brux , Ceaux, Celle-Lévescault, Châtillon, Chaunay, Cloué, Couhé, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Jazeneuil, Lusignan, Payré, Romagne, Rouillé, Saint Sauvant, Sanxay, Vaux et Voulon,

Après les avis donnés par chaque commune membre, les membres présents défendent unanimement qu'au regard des périmètres existants des structures de gestion (Communauté de Communes, Pays, Syndicats Mixtes, SCOT...) et des cohérences des bassins de vie, le nouveau découpage cantonal ne correspond pas à la réalité de gestion territoriale.

Ainsi, le nouveau canton pré défini regroupant Couhé-Lusignan paraît incohérent.

Ouï à cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- N'approuve pas le découpage proposé ;
- Demande que soit initiée une réflexion aboutie de la fusion des 3 Communautés de Communes du Pays Civraisien,